REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

VERNIER
Une Ville pas Commune

Genève, le 26 janvier 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) et de la Ville de Vernier

Renouvellement du contrat local de sécurité conclu entre la Ville de Vernier et le canton

Le conseiller d'Etat Mauro Poggia, chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS), et le conseiller administratif verniolan chargé de la sécurité, Martin Staub, ont signé un nouveau contrat local de sécurité (CLS) entre l'Etat et la Ville de Vernier.

Les contrats locaux de sécurité (CLS) conclus entre le canton et plusieurs villes et communes à Genève ont pour but de renforcer le sentiment de sécurité et d'augmenter ainsi la tranquillité et le bien-vivre des citoyennes et des citoyens. Ils reposent sur une collaboration et une coordination accrue des activités des polices cantonale et municipale afin de rationaliser et améliorer leur présence et leur efficacité sur le terrain.

Le nouveau contrat local de sécurité signé par le canton et la Ville de Vernier en janvier 2023 (CLS 2023) constitue une version améliorée et optimisée par rapport à la précédente. C'est en effet la troisième fois qu'un tel contrat est signé entre les deux acteurs, le premier datant de juillet 2013 et le deuxième d'avril 2018.

Le CLS 2023 tient compte notamment des observations et recommandations formulées dans le Diagnostic local de sécurité 2020, à l'élaboration duquel la Ville de Vernier a activement participé. Il comprend ainsi trois axes prioritaires de collaboration, à savoir:

1. La prévention et lutte contre la délinquance de rue et les incivilités, notamment les rassemblements sur la voie publique créant des nuisances sonores et des dommages à la propriété;
2. La prévention et lutte contre la vente et la consommation de stupéfiants;
3. La prévention et lutte contre les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) pouvant créer un danger dans les quartiers (vitesse excessive, conduite en état d'ivresse, etc.).

Parmi ces axes, le CLS 2023 intègre également la lutte contre le harcèlement de rue dans ses objectifs prioritaires. Ce problème, qui constitue l'un des principaux motifs d'insécurité chez les femmes, avait été mis en lumière dans le Diagnostic local de sécurité 2020. A Vernier, la police municipale mettra donc en place une prise en charge des victimes de harcèlement de rue, comprenant l'accueil et, cas échéant, l'accompagnement jusqu'à un poste de police cantonale pour une éventuelle plainte ou suite judiciaire à donner. Elle intensifiera également ses patrouilles visibles et préventives dans les zones identifiées comme problématiques.

A l'instar des autres CLS, le CLS 2023 s'appuie sur les quatre piliers de la police de proximité que sont la présence sur le terrain, la coopération pluridisciplinaire entre les différents acteurs issus de la police et de la société civile, le partage d'information et un effort porté en amont au niveau de la prévention. Cette dernière dépend essentiellement d'une présence policière accrue qui se traduira par un déploiement de patrouilles mixtes, composées de policiers et d'agents de la police municipale de Vernier, se déplaçant prioritairement à vélo ou à pied. Le conseiller administratif chargé de la sécurité, Martin Staub, souligne, à ce titre, la volonté de la Ville de Vernier "d'écouter et de s'adapter constamment aux réalités vécues par la population locale. En étant attentive aux besoins légitimes en matière de sécurité et d'action sociale de la population, elle peut ainsi optimiser la coordination des moyens et renforcer le travail en partenariat".

Comme le rappelle Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé, la prévention repose également "sur une approche plurielle dans la résolution des problèmes visant à agir, entre autres, sur les causes sociales des phénomènes d'insécurité: c'est en développant une solide culture de proximité auprès de l'ensemble des institutions et autres membres actifs dans les secteurs concernés que le CLS peut se déployer de manière durable et efficace au bénéfice de l'ensemble de la population". Parmi les partenaires impliqués sur le plan civil, on trouve notamment les services de l'action sociale, les associations de quartier ou encore les concierges.

Le CLS 2023 sera régulièrement complété par des plans d’action concrets élaborés par les polices, sous la supervision des magistrats signataires. Ces plans permettront à tout moment d’ajuster le dispositif aux besoins sécuritaires.

- Téléchargez le contrat local de sécurité (CSL 2023)

Pour toute information complémentaire:

- *Pour la ville de Vernier: M. Martin Staub, conseiller administratif, m.staub@vernier.ch, T. 079 705 80 07;*
- *Pour le département de la sécurité, de la population et de la santé: M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, laurent.paoliello@etat.ge.ch, T. 079 935 86 75.*